

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE  
EN DATE DU 23 AVRIL 2009 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
réuni sous la Présidence de M. Philippe TARILLON, Président**

**DESIGNE** un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange)

**ACCEPTE** l'ajout de deux points supplémentaires.

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 26 février 2009.

**RETIRE** les délégations données au Bureau lui permettant de prendre les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs et à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget.

**COMMUNIQUE** le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la société d'économie mixte Trans-Fensch.

**ADOPTE** le pacte de mandature et **AUTORISE** le Président ou son représentant à mettre en œuvre les dispositions figurant dans le pacte de mandature.

**ACCEPTE** le projet de convention cadre 2009 de stratégie foncière avec l'EPF Lorraine et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que toute pièce s'y rapportant

**SOUTIENT** le plan de dynamisation commerciale proposé, **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel – 2ème tranche FISAC comme détaillé par le FISAC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes et les reverser, le cas échéant, au maître d'ouvrage délégué, **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage à l'association CAP FENSCH pour tout ou partie de ce nouveau programme FISAC, **VOTE** une subvention de 50 000 € échelonnée sur 2010 et 2011 en section de fonctionnement à l'association CAP FENSCH, **VOTE** une subvention de 80 000 € échelonnée sur 2009, 2010 et 2011 en section d'investissement à toutes entités économiques dans le cadre de l'action "Rénovation des vitrines", **AUTORISE** le versement d'avances à l'association CAP FENSCH pour un montant maximum de 172 500 € pour la mise en œuvre des "actions de dynamisation" et à toutes entités économiques dans le cadre de l'action " rénovation des vitrines " pour un montant maximum de 80 000 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions et toutes pièces relatives à la réalisation de ce projet.

**ACCEPTE** le versement d'une subvention de 30 000 € pour Cap Fensch, **ACCEPTE** le projet de convention et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les pièces s'y rapportant.

**ACCEPTE** la participation de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch aux foires et salons proposés dans la limite de 18 500 € maximum, hors frais de mission, restauration et location de matériel et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les pièces s'y rapportant.

**VOTE** la décision modificative n° 1 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes **VOTE** la décision modificative n° 1 du budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes et **VOTE** les subventions inscrites à cette décision modificative n° 1.

**ACCEPTE** l'admission en non-valeurs au titre du budget principal la somme de 16 331,17 €.

**MODIFIE** le tableau des effectifs tel que présenté.

**APPROUVE** l'ensemble du plan d'actions du CUCS, ainsi que la répartition des crédits de l'Etat, tels que présentés **APPROUVE** la répartition des subventions communautaires allouées aux associations et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser les subventions aux associations.

**ACCEPTE** d'adhérer à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (ADIL 57), **DONNE** son accord sur le montant de la cotisation 2009 à l'ADIL soit 6 868,60 € (0,10 € par habitant), **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser la cotisation de 6 868,60 € à l'ADIL pour l'année 2009 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toute pièce s'y rapportant.

**APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention OPAH « Copropriétés dégradées » avec l'ANAH, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention OPAH « copropriétés dégradées » avec l'ANAH, **AUTORISE** le Président ou son représentant, à verser les bonifications aux propriétaires dans les conditions décrites et dans la limite des crédits disponibles, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions accordées par l'ANAH pour le suivi-animation de l'OPAH « copropriétés dégradées » et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toute pièce s'y rapportant.

**ADOPTE** le plan de financement de l'étude hydraulique du deuxième programme de restauration de la Fensch et de ses affluents 2009-2014, **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer cette étude et à signer toutes les pièces afférentes à cette étude, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers dans les conditions ci-dessus et **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement de l'étude à défaut de l'octroi d'une des subventions sollicitées.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à mandater un bureau d'études pour la réalisation d'une carte de bruit sur le territoire communautaire.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil presbytéral d'Algrange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 10 693,19 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Fameck, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 6 615,08 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil presbytéral d'Hayange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 8 299,04 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Knutange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 62 067,74 € TTC, sous réserve de recevoir un courrier de l'évêché confirmant que le logement du 2<sup>ème</sup> étage du presbytère est bien destiné au prêtre de Nilvange **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Neufchef, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 2 905,26 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Ranguieux, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 17 679,27 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Uckange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 18 576,27 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent des services techniques de la commune d'Uckange à temps partiel pour le Parc du haut-fourneau U4 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

**APPROUVE** la convention de mécénat entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et SITA SUEZ pour le fonctionnement du Parc du haut-fourneau U4 pour l'année 2009 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

**AUTORISE** la participation du Parc du haut-fourneau U4 à l'événement Constellation organisé par le centre Pompidou à Metz les 15, 16 et 17 mai 2009 et **AUTORISE** l'extension des horaires d'ouverture et la gratuité d'accès pour le public lors de cette manifestation.

**ACCEPTTE** la convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de la chapelle de Morlange et **AUTORISE** le Président ou son représentant à la signer.

**PROROGUE** les tarifs de la vente des produits dérivés tels qu'appliqués lors de la saison 2008, et ce jusqu'à la prochaine modification.

**DELEGUE** au Bureau les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs et à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget.

**PROCEDE** à l'élection de M. Eric MAROCHINI, en remplacement de Mme Fabienne TORRI, comme représentant de la Communauté d'agglomération du val de Fensch au sein du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch.

**ADOPTTE** une motion concernant les décisions prises par la société ARCELOR-MITTAL.

Monsieur le Président souhaite constituer un groupe de travail sur le futur siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch qui sera présidé par M. Jean-Jacques RENAUD, Vice-président en charge des finances et du personnel. Ce groupe est constitué d'un représentant par commune membre.

00000

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau du 23 mars 2009 conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du conseil de communauté du 7 avril 2008 :

**Décision n° 07-2009** : **ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 12 mars 2009, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à l'avenant n° 5 au marché d'exploitation des installations thermiques et de traitement des eaux des piscines de la Communauté d'agglomération du val de Fensch.

**Décision n° 08-2009** : **ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 12 mars 2009, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à l'avenant n° 6 au marché d'exploitation des installations thermiques et de traitement des eaux des piscines de la Communauté d'agglomération du val de Fensch.

**Décision n° 09-2009** : **ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 12 mars 2009, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à l'avenant n° 1 au marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Fensch et de ses affluents.

**Décision n° 10-2009** : **DONNE** son accord sur la cotisation annuelle à la Mission Locale du Nord Mosellan, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la cotisation de 93 413 € à la Mission Locale du Nord Mosellan pour l'année 2009 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**Décision n° 11-2009** : **DONNE** son accord sur le montant de la cotisation 2009 à l'association APOLO J soit 12 363 € (0,18 € par habitant), **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la cotisation de 12 363 € à l'association APOLO J pour l'année 2009 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**Décision n° 12-2009** : **DONNE** son accord sur les 3 dossiers présentés pour l'attribution d'une subvention à des propriétaires dans le cadre du programme d'intérêt général, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 22 699,31 € à M. Bernard TAJETTI, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 3 564 € à M. Patrice RICHARD, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 4 488 € à M. Patrice RICHARD et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

**Décision n° 13-2009** : **DONNE** son accord sur le dossier présenté concernant l'aide de 33 000 € à la construction de 6 logements individuels locatifs sociaux à Hayange (Impasse des Ardennes – LE KONACKER), **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec Batigère Sarel fixant les obligations de chaque partie et **AUTORISE** le Président ou son représentant à allouer la subvention de 33 000 € à Batigère Sarel.

00000

Le Président informe l'assemblée des décisions des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 7 avril 2008 :

#### **DECISION N° 2009-025** **24 février 2009**

**DECIDE** : d'accepter la proposition de la société SARL Edouard KLOCZKO pour l'établissement de l'arpentage et du levé topographique des parcelles situées le long de la RD152c sur les bans communaux de Ranguieux et de Fameck (marché n° 2009-01-013).

#### **DECISION N° 2009-026** **24 février 2009**

**DECIDE** : d'accepter la proposition de la société EPICEA pour la conception et l'impression des supports de communication pour le Parc du Haut-Fourneau U4 à Uckange – saison 2009.

**DECISION N° 2009-027****24 février 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'Etablissement Service Aide par le Travail (ESAT) du Justemont pour l'entretien des espaces verts des zones d'activités et de loisirs d'intérêt communautaire, de l'hôtel de communauté et des piscines de Florange, Nilvange et Serémange-Erzange.

**DECISION N° 2009-028****4 mars 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SATORI SOLUTION pour l'acquisition, l'installation, la formation et la maintenance d'une solution informatique permettant la gestion de la billetterie, de la boutique, du public et de sa déclinaison comptable, pour le Parc du Haut-Fourneau U4 à Uckange (marché n° 2009-01-021).

**DECISION N° 2009-029****4 mars 2009**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au contrat n° 05398 pour la fourniture d'énergie électrique concernant les vestiaires Rugby au domaine Sainte Neige 57700 HAYANGE.

**DECISION N° 2009-030****10 mars 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société E-N-E-S définissant l'entretien périodique de la fontaine située sur le domaine Sainte-Neige à Neufchef.

**DECISION N° 2009-031****10 mars 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de location longue durée d'une Peugeot 207 SW Prémium 1,6 HDI 110 CH FAP 5 portes pour une période de 36 mois à compter du 12 juin 2009 et pour un kilométrage de 70 000 Kms.

**DECISION N° 2009-032****10 mars 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat d'assistance téléphonique des progiciels finances-comptabilité M 14 et gestion des ressources humaines présenté par la société CIVITAS pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

**DECISION N° 2009-033****10 mars 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de maintenance d'utilisation des progiciels finances-comptabilité M 14 et gestion des ressources humaines présenté par la société CIVITAS pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

**DECISION N° 2009-034****17 mars 2009**

DECIDE : d'accepter les propositions d'abonnement Certificat électronique présentées par ChampberSign France pour une durée d'un an, à compter de la date de téléchargement du certificat, renouvelable une fois pour la même période.

**DECISION N° 2009-035****19 mars 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de maintenance préventive du robot de nettoyage MARINER affecté à la piscine de Hayange et définissant l'intervention de la société MARINER 3S France dont le siège social est à Actisud Saint Jean, 57130 JOUY-AUX-ARCHES.

**DECISION N° 2009-036** **20 mars 2009**

DECIDE : d'accepter la cotisation annuelle au Carrefour des Pays Lorrains.

**DECISION N° 2009-037** **23 mars 2009**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 qui modifie la répartition des montants par phase d'exécution indiquée au point 5 de l'acte d'engagement relatif au marché n° 2007-PA39 passé le 11.10.07 avec la société SOFRED Consultants pour la mission de recherche d'un prestataire qui aura en charge d'identifier un ou plusieurs prospects souhaitant développer un nouveau centre de relation clients dans le bâtiment tertiaire situé à Fameck.

**DECISION N° 2009-038** **26 mars 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SARL La Compagnie pour la conception, la rédaction et l'impression d'un agenda culturel semestriel destiné à faire connaître l'offre culturelle de la vallée de la Fensch.

**DECISION N° 2009-039** **26 mars 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat vitrerie proposé par la société VALO'Propreté pour la réalisation de la prestation de nettoyage du vitrail et de l'ensemble des vitres de l'hôtel de communauté ainsi que celles des bâtiments Fillod de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

**DECISION N° 2009-040** **30 mars 2009**

DECIDE : de mettre en place une régie de recettes permettant l'encaissement des droits d'entrée et de la vente des produits dérivés sur le site du Parc du Haut-Fourneau U4 à compter du 11 avril 2009.

**DECISION N° 2009-041** **3 avril 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Arrow Ball Festiball pour la maintenance des 4 auto-laveuses des piscines de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

**DECISION N° 2009-042** **6 avril 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant une exposition de photographies grand format de Joël VERHOUSTRAETEN, dans la programmation du parc du Haut-Fourneau U4, du 27 avril au 10 mai 2009.

**DECISION N° 2009-043** **6 avril 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie MARIEETTONIO, représentée par l'association Production Bis, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2009.

**DECISION N° 2009-044** **6 avril 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat définissant les modalités pour l'hébergement du site internet et la gestion de la messagerie électronique de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, présentée par la société DEMYTO SARL située à Dudelange au Luxembourg.

**DECISION N° 2009-045** **7 avril 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition du Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (C.A.L.M.) pour le suivi et l'animation du Programme d'Intérêt Général « habitat dégradé » de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (marché n° 2009-01-025).

**DECISION N° 2009-046** **8 avril 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CITEOS TRASEG SAS pour la maintenance de l'éclairage architectural du parc du haut-fourneau U4 à Uckange (marché n° 2009-01-032)

**DECISION N° 2009-047** **14 avril 2009**

DECIDE : d'accepter la mise à disposition de la salle des commissions de l'hôtel de communauté à l'Office de tourisme du val de Fensch pour la tenue d'une réunion de son conseil d'administration le 15 avril 2009, à titre gracieux.

**DECISION N° 2009-048** **15 avril 2009**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition des piscines de Serémange-Erzange, Florange et Uckange pour l'installation d'appareils distribuant des articles nécessaires à la pratique de la natation, pour une durée d'un an, par la société TOPSEC.

**DECISION N° 2009-049** **15 avril 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie des 4 saisons, représentée par asbl PomPom Théâtre, présentant un spectacle de musiques/échasses, tout public en plein air, dans la programmation du parc du Haut-Fourneau U4, les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2009.

**DECISION N° 2009-050** **15 avril 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie AZIMUTS, représentée par l'Association Caramel Music, présentant un spectacle de musiques/fanfarses, tout public et en plein air, dans la programmation du parc du Haut-Fourneau U4, le samedi 2 mai 2009.

**DECISION N° 2009-051** **15 avril 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de compagnie Filophile, représentée par l'association JONGLARGONNE, présentant un spectacle de diabolo, tout public et en plein air, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2009

DECIDE : d'accepter le contrat de prestations en matière de télésurveillance et d'intervention de la société SURGARDE pour les piscines de Serémange-Erzange, Uckange, Florange et le centre d'appels de Fameck.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H50.**

**HAYANGE, le 30 avril 2009**  
**Le Président**

**Philippe TARILLON**

---

**Etaient présents** : Mmes AQUE, CHINI, DESMOULINS, FICARRA, IORIO, KOCEVAR, LEGLOIS, LEHAINE, LEGRAND, MANCHETTE, MIDON, POJER, et WAX  
MM. ARNOULD, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, DAVID, DERDAB, DEUTSCH, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, KIEFER, LARCHER, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MARICHY, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERON, PHILIPPS, PERTUY, PRISCAL, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON

Mme FICARRA arrive à 19 H 25 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.  
Mme KOCEVAR arrive à 19 H 30 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.  
M. PERON quitte la séance au point n° 12, ne participe pas au vote de cette délibération ni aux suivantes.

**Etait absente** : Mme TORRI

**Etaient absents excusés mais ayant donné procuration** : Mme WALDUNG. MM. BEAUQUEL, DESINDES, LARICCHIUTA, PIERRAT et QUINQUETON,